



\*~\* COMMUNIQUÉ \*~\*

## POUR LES RÉSIDANTS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

**Sayabec, 29 mars 2021.** L'an dernier, le conseil municipal a octroyé un nouveau mandat de collecte des matières résiduelles couvrant la période de juin 2020 à mai 2023. Lors de l'octroi de ce nouveau contrat, des changements ont été apportés au calendrier de collectes, notamment votre conseil municipal a pris la décision d'offrir le ramassage des matières compostables à l'intérieur du périmètre urbain seulement (voir la carte plus bas pour connaître les limites de ce périmètre). Ainsi, depuis juin 2020, les bacs bruns ne seront plus ramassés dans les rangs et routes à l'extérieur du périmètre urbain ainsi que sur la route 132 à l'extérieur des limites du village.

Cette décision a été prise afin de réduire au maximum les coûts du contrat de collectes et en se basant les informations recueillies par les agents de sensibilisation en gestion des matières résiduelles lors de la campagne porte-à-porte de 2017. Ces derniers mentionnaient en effet que la participation au bac brun dans les rangs était très faible en comparaison avec celle des gens en périmètre urbain. Plusieurs raisons étaient évoquées, notamment que les gens faisaient déjà le compostage à la maison (en composteur domestique ou directement au sol) ou encore que les restes de nourriture étaient donnés aux animaux (chiens, cochons, poules, etc.). Les chauffeurs des camions de collecte corroboraient d'ailleurs ces faits puisqu'ils reconnaissent faire parfois plusieurs kilomètres dans un rang ou une route secondaire pour 5-6 maisons et qu'aucune ne met son bac brun au chemin. C'est donc dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter des coûts inutiles pour ce camionnage qu'il a été décidé de cesser la collecte du bac brun dans certaines zones à l'extérieur du périmètre urbain.

Toutefois, la municipalité tient à encourager ses citoyens qui le désirent à pratiquer le compostage domestique comme alternative au compostage municipal. Pour ce faire, votre conseil municipal a pris la décision de faire l'achat de composteur domestique qu'elle désire **distribuer gratuitement** à ses citoyens désireux de se tourner vers un traitement plus vert des matières organiques.

Ainsi, si vous habitez à l'extérieur du périmètre urbain, que vous n'êtes actuellement pas desservi par le service de collecte municipale des matières organiques et que vous désirez recevoir tout à fait gratuitement votre composteur domestique, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-bas et nous le rapporter au bureau municipal situé au 3 rue Keable sur les heures de bureau (9h à 12h et 13h à 16h). Notre équipe des travaux publics se fera un plaisir de vous livrer le tout directement à votre domicile.



Un message de votre municipalité

---

### **Formulaire à remplir – COMPOSTEUR DOMESTIQUE**

NOM DU PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_